

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-03

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 18  
Exprimées par pouvoirs : 12  
**Total (mini 19) : 30**

**Quorum atteint**

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

### Invités excusés

Laurent HARO

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures  
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Siège du Parc – Missions réglementaires de contrôle technique et de coordination Santé, Sécurité et Prévention – Affermissement de la tranche conditionnelle du marché**

- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2016-01-01 en date du 18 janvier 2016 ayant pour objet l'attribution du marché pour les missions réglementaires de Contrôle Technique et de Coordination SPS pour les travaux du siège du Parc,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-09-01 en date du 5 octobre 2017 ayant pour objet l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,

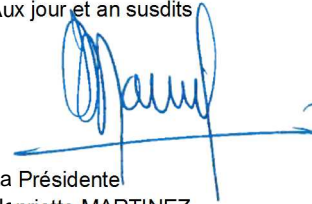
La Présidente expose :

Les missions réglementaires de Contrôle Technique et de Coordination Santé Prévention Sécurité ont été confiées à la société SUD EST PREVENTION lors de la signature d'un marché découpé en deux tranches. La tranche ferme, concernant les études de conception du siège du Parc est terminée, il y a lieu d'affermir la tranche conditionnelle dont le montant initial s'élève à 11 640 €HT (marché initial et avenant n°1).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Autorise** la Présidente à signer la notification de la tranche conditionnelle du marché ainsi que tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ